

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 28 JANVIER 1994
DECRET N° 94-12 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV/S1
portant titularisation et nomination au titre
de l'année 1994 de certains Médecins stagiaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des services sociaux (Santé Publique) de la
République du Congo - en tête : MBEY Daniel.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS):

(/u la Constitution du 45 Mars 1992

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du Statut
Général de la Fonction Publique,

(/u le décret n° 62/430/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires,

(/u le décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des cadres de l'Etat;

DGB :

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé;

(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965, réglant l'avancement des fonctionnaires,

DGCF :

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires,

(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations,

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement,

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des intérimaires des Ministères;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires,

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 18 Janvier 1993;.

DECRETE :

ARTICLE 1er : Les Médecins stagiaires de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) de la République du Congo dont les noms suivent, sont titularisés au titre de l'année 1991 et nommés au 2ème échelon, Indice 920 de leur grade comme suit - Acc = Néant.

- MBEY Daniel
- KONDO NSOKO Cyprienne
- KENGUE née BOUANGA Sylvie

(P.c) du 07.08.91
(P.c) du 15.11.91
(P.c) du 29.10.91

Sté. Cuvette
Hop. SICE
Hop. C. armées

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 28 Janvier 1994

Le Ministre de la Fonction Publique et des
Reformes Administratives.


Jean Prosper KOYO


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

DGFP/DGC/A	09
DGB	03
DGCF	01
MSPAS	01
DGSP/DSAF	09
SERVICES INTERESSES	03
INTERESSES	03
SGG/BC	03
JORC	01
DGFP/BST	02

